



3. Entretien des appareils de combustion en bon père de famille

L'entretien des appareils de combustion est légalement obligatoire ou conseillé selon le type de combustible : il assure le rendement maximal des appareils et la sécurité des habitants ; rien ne vaut la compétence d'un professionnel. De même le ramonage régulier des cheminées garantit une évacuation efficace des fumées de combustion.

4. Nettoyer les surfaces

Les particules polluantes ont tendance à se déposer sur les surfaces et à se fixer dans les tapis et les tissus ; leur nettoyage régulier à l'eau participe à leur élimination.

5. Dans tous les cas, renouveler l'air de la maison

Assurons un renouvellement de l'air avec des entrées pour l'air frais (grilles de ventilation ouvertes), des sorties pour l'air vicié (extracteur dans la salle de bain, hotte dans la cuisine) et des ouvertures dans le bas des portes pour permettre la circulation de l'air entre les pièces. Et, en sus, aérons une à deux fois par jour pendant 15 minutes (pas plus longtemps en hiver pour ne pas refroidir la maison) et en dehors des heures de grande circulation. Surveillons aussi notre hygromètre : un taux d'humidité compris entre 40 et 70 % évite les problèmes de condensation et le développement de moisissures.



QUI CONTACTER ?

— Je cherche des informations sur la pollution intérieure et la bonne gestion des systèmes de combustion

► Espace Environnement : 071.300.300
(permanence les lundis et jeudis de 9H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30)
Rue de Montigny 29, 6000 Charleroi
www.espace-environnement.be
www.sante-habitat.be
http://blog.sante-habitat.be/

— Je cherche un système de chauffage adapté à mon logement.

► Les Guichets de l'énergie en Région wallonne
N° vert de la Région wallonne : 0800 11 901

— Je cherche des informations sur le tabagisme actif ou passif

► FARES (Fonds des Affections Respiratoires ASBL)
www.fares.be
► Fondation contre le Cancer
www.cancer.be

— Je souhaite connaître les conditions pour bénéficier d'une prime à l'installation d'un appareil au gaz à ventouse

► Le CPAS (Centre public d'action sociale) de votre commune

— Je crois que mes problèmes de santé sont liés à la présence de polluants dans ma maison

► Votre médecin généraliste
Il peut contacter (ou vous-même) Espace Environnement pour obtenir les coordonnées d'un service d'analyse des milieux intérieurs

Communiquez cette information à vos voisins !



Wallonie



Espace Environnement

Je peux réduire mon exposition aux fumées de combustion dans ma maison !

CHEZ MOI...



Une ou plusieurs personnes fument à l'intérieur



Mon poêle au bois refoule lorsque je fais du feu

Je cuis mes aliments avec une cuisinière au gaz



J'allume souvent des bougies ou je brûle de l'encens

Un poêle au pétrole non raccordé à une cheminée fonctionne en continu



Il y a un chauffe-eau au gaz dans la salle de bain

Le garage est en communication directe avec la maison

SI VOUS AVEZ COCHÉ PLUSIEURS , CETTE INFORMATION PEUT VOUS INTÉRESSER !

L'AIR INTÉRIEUR DE LA MAISON PEUT ÊTRE POLLUÉ PAR DES FUMÉES DE COMBUSTION !

Elles sont produites par le chauffe-eau et la cuisinière au gaz, le poêle au pétrole, le feu ouvert au bois, la chaudière au mazout... et même par les bougies, mais surtout, lorsque nous fumons. **Les fumées peuvent également venir de l'extérieur** : par exemple lorsque nous brûlons nos déchets dans le jardin ; elles émanent aussi des cheminées du voisinage et des pots d'échappement des voitures ; elles pénètrent à l'intérieur par les défauts d'étanchéité des portes et des fenêtres et lorsque nous les ouvrons.

L'absence de flamme ne signifie pas absence de combustion : un bâton d'encens qui se consume, le moteur de la voiture qui tourne dans le garage... sont bel et bien des phénomènes de combustion.

La combustion est complète si tout le combustible est transformé (brûlé) en gaz carbonique (CO₂) et en vapeur d'eau. **Elle est incomplète** quand il n'y a pas assez d'oxygène (d'air) dans le local, lorsque la température de combustion est trop peu élevée ou/et en raison de la mauvaise qualité du combustible : le résultat est la production de monoxyde de carbone (CO), de suie et de fumées noires chargées en substances polluantes. Les fumées polluent l'air extérieur via la cheminée et l'air intérieur à chaque ouverture du poêle. **Nous pouvons alors les respirer**. Elles peuvent aussi se fixer pour un temps dans les tapis, les canapés, les textiles ou sur les poussières.

LES FUMÉES DE COMBUSTION ET MA SANTÉ

Les fumées de combustion ont de nombreux effets sur la santé : irritation des voies respiratoires et des yeux, maux de tête, somnolence, aggravation des problèmes d'asthme... Les enfants, les femmes enceintes et les personnes malades sont les plus sensibles.

C'est parfois plus grave ! Le monoxyde de carbone produit par un chauffe-bain au gaz défaillant, un poêle au charbon fonctionnant à allure réduite, un appareil de chauffage non raccordé à une cheminée installé dans un local non ventilé... intoxique chaque année près de 3.000 personnes en Belgique, avec une issue fatale dans une trentaine de cas.

Le formaldéhyde et le benzène produits lors d'une combustion incomplète sont reconnus cancérigènes. À elle seule, la fumée de cigarette contient plus de 4.000 substances chimiques dont plus de 40 sont cancérigènes.

Brûler des emballages plastiques dans un poêle ou dans le jardin génère des dioxines qui sont des cancérigènes probables.

Toute combustion génère aussi de la vapeur d'eau dans l'air intérieur : en se condensant sur les murs froids (mal isolés), elle favorise l'apparition de moisissures dont certaines peuvent être allergisantes, irritantes ou toxiques.



QUE FAIRE ?

1. Éviter de polluer l'air de la maison*

❖ **Ne fumons pas dans la maison. Bannissons les feux ouverts et les appareils de combustion sans cheminée d'évacuation des fumées. Ne laissons pas tourner le moteur de la voiture dans le garage** et veillons à isoler celui-ci des autres pièces de la maison. **Réservons l'usage des bâtons d'encens et des bougies aux périodes de fête.** Et contre les mauvaises odeurs, préférons, aux bougies parfumées ou au papier d'Arménie, un nettoyage régulier et une aération quotidienne des locaux.



2. Utiliser correctement les appareils de combustion

❖ **Veillons à assurer une arrivée d'air frais suffisante** dans toutes les pièces où se déroule une combustion, garage et chaufferie compris. Privilégions les appareils au gaz avec une prise d'air frais et une évacuation des fumées directement connectées à l'extérieur (appareils « étanches » dits à ventouse).

❖ Attention, une hotte trop puissante dans la cuisine, peut provoquer, par un appel d'air, le refoulement du poêle installé dans la même pièce.

❖ **Les appareils de combustion sont normalement conçus pour un type de combustible** : en cas de changement, leur rendement diminue et la pollution des fumées augmente. Et ne mélangeons pas, dans une même cheminée, les fumées émanant de combustibles différents (mazout, pétrole, gaz...).

❖ Si une nouvelle chaudière est installée, un nettoyage et/ou un tubage de l'ancienne cheminée s'imposent.

❖ **La flamme bleue de la cuisinière au gaz et l'absence de dépôt de suie sur le fond des casseroles témoignent d'une combustion non polluante.** Si la flamme est orange, trempons les bords dans du vinaigre puis grattons leurs orifices pour enlever les saletés empêchant l'apport suffisant en oxygène. Si cela ne suffit pas, demandons conseil à un professionnel.

❖ Pour notre santé, celle de nos voisins et de l'environnement, **ne brûlons pas n'importe quoi dans nos appareils** (plastiques, bois humides, traités ou peints...).



*Lire les autres fiches d'information de la Série *La Santé et l'Habitat* (humidité, pesticides, substances chimiques entretien, renouvellement d'air, ondes électromagnétiques et allergènes)